



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-112

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU SIRCC

MEMBRES EN EXERCICE : 49 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 35

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Laurence GREGOIRE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : M. Philippe ROUX  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL  
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE représenté par Mme Paule DAPRES  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD  
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

**Absents excusés :**

APT : M. André LECOURT, M. Cédric MAROS, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Christophe CARMINATI, M. Henri GIORGETTI  
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI  
GARGAS : M. Maxime BEY, M. Bruno VIGNE-ULMIER  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

**Procurations de :**

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis DE LONGEAUX donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON  
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON  
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY  
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)  
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180628-2018-112-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2018  
Date de réception préfecture : 04/07/2018

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence :

3.5. *Gestion des milieux aquatiques :*

*Faciliter la mise en place de la politique de gestion des milieux aquatiques définie par le SAGE du Calavon-Coulon, par l'adhésion aux structures compétentes existantes sur le territoire,*

**Vu**, la délibération 2014-166 du 24 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon, modifiée par délibération 2018-82 du 17 mai 2018,

**Considérant**, que la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt propose d'inverser la place de ses représentants en mettant Mireille GELIN titulaire et Christian BELLOT suppléant,

**Considérant**, que la commune de Lacoste propose de remplacer M. André CHASTEL par M. Bruno PITOT en tant que délégué suppléant,

Le Président propose de modifier la liste des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon selon les propositions de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve** la modification des délégués suivants au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
APT	Gaëlle LETTERON	Marcia ESPINOSA
APT	Jean-Claude ALLAMANDI	Laurent GUICHARD
BONNIEUX	Gino MORELLO	Nathalie CLAIRAULT
BONNIEUX	Danièle NEGRIN	Patrick DEVAUX
CASENEUVE	Frédéric BUSI	Christiane SIROT
CASENEUVE	Joëlle MOLINARI	Brigitte BUSI
CASTELLET	Patrick BOUSCARLE	Mélanie MARTIN
CASTELLET	Guilhem CHAUVET	Gilles MARCETTI
CERESTE	Loïc MALEGOL	Gérard BAUMEL
CERESTE	Pierrette FRIMAS	Michel HAMEAU
GARGAS	Jean-Pierre CARPENTIER	Jérôme DAUMAS
GARGAS	Jean-Pierre VAYSSE	Vincent MARSEGUERA
GIGNAC	Béatrix BOREL	Sylvie PASQUINI
GIGNAC	Stéphane MEZARD	Alain FILIPPI
GOULT	Gérard CHABAUD	Aimé GIRARD
GOULT	Didier PERELLO	Vanessa ROSSI
JOUCAS	Lionel NICOLAS	Patrick VEITH
JOUCAS	Jean-Jacques LAVAGNE	Maurice JEAN
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	Amaury JAUBERT
LACOSTE	Richard GAUTHIER	Bruno PITOT
LIoux	Patrice FOURNIER	Annick ADAM
LIoux	Michael GAU	Marie-Laure BOURGUES
MENERBES	Patrick MERLE	Bruno CHABERT
MENERBES	Éric ARIAS	Yannick MARTIN
MURS	Bruno THERON	André BRIEULLE
MURS	Christian MALBEC	Laure COELHO-COSTA
ROUSSILLON	Michel BORDE	Jean-Louis MALBEC

ACOEHO-COSTA  
084-200040624-20180628-2018-112-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2018

ROUSSILLON	Marc JEAN	Sabine GATIN
RUSTREL	Alain CASTOR	Robert BLANC
RUSTREL	Antony GARCIA	Jean-Louis ARMAND
SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	Sylvie GONTERO
SAIGNON	Jean-Pierre BOYER	François DUPOUX
ST MARTIN CASTILLON	Philippe BONNEFOY	Daniel GREGOIRE
ST MARTIN CASTILLON	Jean-François BONTOUX	Georges ABELLY
ST-PANTALEON	Yves GOINEAU	Jérôme TRINIDAD
ST-PANTALEON	Liliane TIEPOLO-BELLEBEAU	Ludovic DESFONDS
ST-SATURNIN LES APT	Jacques HUISSOUD	Sophie JACQUES
ST-SATURNIN LES APT	Mireille GELIN	Christian BELLOT
VIENS	Jean-Pierre TIRARD	Michaël POUTRAIN
VIENS	Daniel RAVAUTE	Frédéric ROUX
VILLARS	Sylvie PEREIRA	Guy JOUVE
VILLARS	BOUCLIER Martine	Vivien DUPUY

**Mande** le Président de la Communauté de Communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

